Département Saône et Loire - Canton de la Chapelle de Guinchay

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Septembre 2023

Régulièrement convoqué le 02 Septembre 2023, le conseil municipal s'est réuni le 07 Septembre 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents: Alain BAMET, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé : Jean Charles CLAUDEL

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 27 Juillet 2023 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- DM Budget communal 2023
- Questions diverses

1) DM Budget communal 2023

Nous devons prendre des DM sur le Budget communal 2023, pour actualiser les amortissements 2023 de la façon suivante :

COMCOM MATOUR – Immobilisation 2007

- Dépenses de fonctionnement :
 - . c/6811-042 : + 1 020 € . chapitre 023 : 1 020 €
- Recettes d'investissement :
 - . c/28041512-040 : + 1 020 € . chapitre 021 : 1 020 €

Certificat d'intégration de l'étude "SALLE DES FETES", n° d'inventaire 25 au c/21318.

Pour cette opération, nous prenons une DM de la façon suivante :

- Dépense d'investissement : c/21318-041 : 936,00 € n° inventaire : 25

- Recette d'investissement : c/2031-041 : 936,00 € n° d'inventaire : 25

Créances douteuses :

Enfin, concernant les créances douteuses, une somme de 19,25 € est inscrite au budget au c/6817 en provision du titre 31/2018 impayé ROBIN Alain d'un montant de 19,25 €. Une provision complémentaire de 200 € doit être constituée. Il convient de prendre la DM suivante :

Dépenses de fonctionnement : c/6817 : + 200 € c/61524 : - 200 €

Nous décidons de prendre une seule DM pour l'ensemble de ces écritures. Après vote des membres présents, la DM est acceptée à 8 voix pour.

2) Questions diverses

Point Subvention FEADER

La demande de paiement a été envoyée courant août pour validation par la trésorerie. Après leur retour, le dossier complet a été envoyé à la Région pour le paiement de la subvention. La subvention se doit d'être versée avant le 31/12/2023. Nous remercions Anne-Marie pour son travail et son investissement sur ce dossier.

• Point réunion actif de la commune

Nous avons travaillé sur l'actif de la commune à la suite d'une rencontre avec Mme Berger du SGC de Mâcon. L'actif n'a jamais été saisi en comptabilité, nous devons reprendre pour qu'avant fin décembre l'actif dans le logiciel de la commune, soit conforme à celui de la trésorerie. Cette conformité de l'actif doit être faite avant la fin 2023 car nous changeons de nomenclature (M57) au 01/01/2024.

• Panneau Pocket

Nous décidons d'organiser une réunion pour faire le point sur comment gérer les publications. Nous gardons l'envoi des mails d'infos en doublon avec panneau pocket jusqu'à la fin de l'année 2023.

• Club d'échec à la bibliothèque

A compter du 20 septembre 2023, Alain Augoyat souhaite disposer de la bibliothèque pour continuer le club d'échec, de 14h à 15h30. Il a l'accord de la bibliothèque. Nous lui donnons également notre accord.

• Bilan marchés d'été/organisation marché de Noël

A la suite de la réunion bilan de la commission « commerce », le ressenti des producteurs est mitigé. Ils regrettent la faible fréquentation par rapport à l'année précédente. Il a été décidé de décaler les premiers marchés estivaux sur juillet. Les producteurs souhaitent renouveler l'année prochaine leur participation. Il a été décidé de prolonger jusqu'aux vacances d'octobre, le p'tit marché. Pour la communication, nous allons étudier la mise en place de panneaux fixes aux carrefours stratégiques.

Il a été évoqué le renouvellement du marché de Noël. Il est fixé au 9 décembre à partir de 17h. une réunion d'organisation est prévue courant octobre.

• Point Boulangerie/Projet Epicerie associative

Nous n'avons pas de nouvelles du liquidateur, ni de l'ancien locataire. Nous relançons pour savoir l'avancement de la procédure de liquidation.

Il nous est proposé un projet pour une épicerie associative, par un groupe porteur de bénévoles. Nous apportons notre soutien à ce projet, pour que le collectif puisse entreprendre les premières démarches.

• Journée Boudin à St Pierre

Dimanche 1^{er} octobre Invitations à envoyer aux élus.

• Repas des ainés CIAS

Date fixée au 26 novembre 2023

• Mail Evidanse

Accord pour la salle des fêtes 1 vendredi sur deux de 10h45 à 11h45. Nous allons envoyer par mail le dossier de location de la salle.

• Bilan dégâts à la suite des orages

La commune n'a pas été mis en état de « catastrophes naturelles ». Plusieurs constats de dégradations ont été remontés en mairie. Christophe est intervenu sur les dégâts à son niveau mais pour certaines dégradations, nous décidons de faire le point avec l'entreprise Callier.

A la suite des orages et de l'inondation de plusieurs habitations, il a été constaté que le mur audessus du ruisseau, à Dardy, réduit considérablement le passage de l'eau.

• Point Ecole

Point sur le déménagement du mobilier de l'ancienne école primaire vers St Léger Sous La Buissière.

Point Pic Bois

Nous avons renvoyé des photos pour le futur panneau. Nous avons eu un retour positif.

• Déménagement des locaux pour travaux mairie (calendrier)

Il faut que tout soit évacué avant mi-octobre. Nous allons convoquer rapidement les associations concernées par le déménagement.

Subvention Communauté de Communes

Nous avons interrogé la Communauté de Communes pour la subvention d'équipements aux communes. Une enveloppe de 15 000€ est attribué pour chaque commune une seule fois pour un ou plusieurs projets d'investissement.

Le montant de la subvention est de 50% du montant HT des travaux à hauteur de 15 000€.

• Point personnel communal

Il suivra un stage le 13/09 à Matour pour évacuation des locaux et manipulation des extincteurs.

• Nid de frelons

Un nid de frelons nous a été signalé sur la commune dans un chemin communal. Une société de Cluny est intervenue pour l'évacuer.

• Panneaux STOP aux intersections de la commune

En cours, cela devrait être fait en même temps que le marquage de la route.

Devis sécurisation Maison CHAPUY

Un devis a été demandé à l'entreprise Callier pour sécuriser la maison : devis validé de 1 680€ TTC. Une information sera transmise aux riverains proches de la maison dès qu'on aura connaissance de l'intervention.

Maison Rousseau

Il faut demander l'entretien de la végétation extérieure auprès du notaire, car elle déborde sur la voie publique.

SIRTOM

Il faut qu'on commence à travailler sur les bio déchets, et faire le point sur l'achat des composteurs pour les logements communaux.

• Cimetière

Nous allons faire appel à des bénévoles pour l'entretien du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.